

# Effets des péchés dans ce monde et dans l'autre, selon le Coran et les hadiths

<"xml encoding="UTF-8?>

Parmi les axiomes de la religion, du savoir et de l'expérience, il se trouve que les actes des êtres humains, qu'ils soient bons ou mauvais, ont des conséquences dans ce monde et dans l'autre. Cela fonctionne comme la semence que l'on met en terre : si l'on sème des graines de fleurs, on récoltera des fleurs. Et si l'on sème des graines de ronciers, on obtiendra des



: ronciers. Sa'dî a dit

! Comme le vieux paysan a bien parlé au fils

« .Ô lumière de mes yeux, tu ne récoltes que ce que tu as semé »

Autrement dit, toute action induit une réaction. Il faut prendre en considération le fait que la rétribution de l'action est autant présente dans ce monde que dans l'autre, à la différence qu'elle se trouve beaucoup plus édulcorée dans ce monde-ci que dans l'autre. Il faut également prêter attention au fait que le châtiment ou la récompense d'une action atteint l'être humain de multiples façons

Les diverses difficultés qui s'attachent à l'être humain dans ce monde consistent parfois en la rétribution d'un acte, et il s'agit parfois d'une épreuve qui pour certains sera source de progrès, de perfection et d'augmentation voire de doublement des récompenses. Cela a été exposé dans le noble Coran : « Nous vous éprouvons par un peu de crainte, de faim ; par des pertes légères de biens, d'honneurs ou de récoltes. »(1) (Al-Baqara (La vache) ; 2 : 155) De nombreux hadiths ont également exposé des arguments à ce propos

Parmi eux se trouve cette parole de l'Imâm al-Sâdeq (as) : « Les gens les plus éprouvés par le malheur sont les prophètes, après eux ce sont ceux qui les suivent, puis celui qui est meilleur .(que l'autre du point de vue de l'éducation. » (Al-Kâfî, Vol. 2, p. 252

## Effets et châtiments du péché dans ce monde

Il se trouve des dizaines de versets à propos des effets et du châtiment du péché : « Nous .(avons fait tomber du ciel un courroux sur les injustes. » (Al-Baqara (La vache) ; 2 : 59

S'ils se détournent, sache que Dieu veut les frapper pour certains de leurs péchés. » (Al- » .(Mâ'ida (La table servie) ; 5 : 49

.(Nous les avons fait périr à cause de leurs péchés. » (Al-Anâm (Les bestiaux); 6 : 6 ... »

.(Nous les avons emportés à cause de leurs mauvaises actions. » (Al-A'râf ; 7 : 96 »

Leurs demeures sont devenues désertes, parce qu'ils avaient été injustes. » (An-Nâml (La » .(fourmi) ; 27 : 52

.(Ils furent engloutis et introduits dans un feu, à cause de leurs fautes. » (Nûh (Noé) ; 71 : 25 »

Leur Seigneur, alors, les a entièrement détruits, à cause de leur péché. » (Ash-Shams (Le »

.(soleil) ; 91 : 14

Quand Dieu veut un mal pour un peuple, nul ne peut le repousser. » (Ar-Ra'd (Le tonnerre) ; »  
.(13 : 11

Leurs cœurs ont été endurcis par ce qu'ils ont accomplis. » (Al-Motaffifîn (Les fraudeurs) ; 83 »  
.(: 14

Quel que soit le malheur qui vous atteint, il est la conséquence de ce que vous avez fait. » »  
.((Sourate Ash-Shûrâ (La consultation) ; 42 : 30

Il est intéressant de voir que l'Imâm 'Alî (as) rapporte du noble Prophète (s) : « Le meilleur des versets de Dieu dans le Coran est celui-ci. » Puis, le Prophète (s) dit - rapporté cette fois par l'Imâm al-Sâdeq (as) - : « Ô 'Alî ! Chaque égratignure occasionnée à l'être humain par un morceau de bois, chaque tremblement de son pas, provient d'un péché qu'il a commis. »  
.((Majma' al-Bayân, suite au verset ; Al-Kâfi, Vol. 2, p. 269

## Le péché cause la suppression de la grâce

L'Imâm al-Sâdeq (as) dit : « Mon père disait constamment : 'Dieu a décrété que l'on ne reprenne pas la grâce accordée à Son serviteur, sauf s'il accomplit un péché pour lequel il doit .(être châtié.' » (Al-Kâfi, Vol. 2, p. 273

L'Emir des croyants, 'Alî (as), dit dans le discours n° 178 du Nahj al-Balâgha : « J'en jure par Dieu, aucune nation n'a cessé d'être cajolée et de faire l'objet de la grâce de la vie à moins que ce ne soit à cause des péchés qu'elle a commis, car jamais Dieu n'opprime Ses serviteurs. » Puis, il dit : « Lorsque les gens voient le malheur descendre sur eux et les grâces divines leur être supprimées, ils se tournent avec sincérité vers le Seuil divin, et avec un cœur rempli

d'amour envers Dieu, ils lui demandent d'arranger le problème. Dieu leur rend ce qui leur a été confisqué et répare toute corruption les ayant atteints. » Cet énoncé exprime très bien le rapport existant entre les péchés et la privation des grâces

Ainsi, il est possible de comprendre que si Dieu a accordé une grâce à un être humain, et si ce dernier se rend coupable d'un péché, quel que soit ce péché, Dieu reprend cette grâce. Il existe une relation spécifique entre les péchés et les grâces qui sont supprimées. C'est-à-dire que chaque péché comporte une influence sur la suppression d'une grâce déterminée, tandis qu'il n'en a pas sur la suppression d'une autre grâce

La preuve en est que chaque acte de dévotion a une influence sur la perception d'une grâce déterminée, et non de toutes les grâces. Par exemple, nous savons généralement que nous devons respecter le droit de Dieu, mais également le droit des gens. Le droit de Dieu est un devoir qui nous lie à Dieu, comme la prière et le jeûne notamment, tandis que le droit des gens est un devoir direct que nous avons vis-à-vis des êtres humains : devoir de justice, d'équité et autre. Ce sont des devoirs que nous avons envers les autres, des droits les concernant et qui se trouvent à notre charge

Parfois, notre péché consiste à ne pas payer le droit de Dieu, et parfois, il provient du fait de ne pas s'acquitter du droit des gens. Le droit de Dieu diffère. Parfois, nous n'accomplissons pas la prière, nous ne jeûnons pas. Parfois, que Dieu nous en préserve, nous buvons du vin, nous mentons, nous n'accomplissons pas le pèlerinage à la maison de Dieu. Il en va de même pour le droit des gens. Alors, ces deux droits ne diffèrent-ils pas ? Dieu ôte-t-il n'importe quelle grâce face à n'importe quel péché ou chaque péché correspond-il à une grâce particulière ?

C'est le deuxième cas qui est juste

Dans l'invocation de Komayl (Do'â-ye Komayl), nous lisons ceci : (Les péchés forment des groupes distincts) « Ô Seigneur, pardonne les péchés qui font descendre la vengeance sur le serviteur, pardonne les péchés qui ôtent la grâce, pardonne les péchés qui font descendre le

malheur, pardonne les péchés qui emprisonnent nos invocations (qui nous empêchent d'invoquer ou qui font que nos invocations ne sont pas exaucées). » Il est ainsi clair que chaque type de péché comporte ses spécificités particulières

### **Le péché prive une invocation d'être exaucée**

L'Imâm al-Bâqer (as) dit : « Certainement, le serviteur expose à Dieu son besoin. Cela nécessite qu'il soit compensé, tôt ou tard. Ensuite, ce même serviteur commet un péché. Alors, Dieu dit aux anges : 'Ne recourez pas sa demande, privez-le car il M'a mis en colère et mérite .(d'être privé.' » (Al-Kâfî, Vol. 2, p. 271

### **Le péché prive du pain quotidien**

L'Imâm al-Bâqer (as) dit : « Un être humain commet un péché et il en résulte que sa .(subsistance quotidienne lui échappe. » (Al-Kâfî, Vol. 2, p. 271

### **Le péché prive des prières de la nuit**

L'Imâm al-Sâdeq (as) rapporte: « Parfois, l'être humain commet le péché et se retient d'accomplir de bons actes comme les prières de la nuit. (Sachez que) la mauvaise action est plus prompte à détruire l'être humain que le couteau (planté) dans la chair. » (Al-Kâfî, Vol. 2, p. .(271

## Le péché prive de la sécurité face aux événements

L'Emir des croyants (as) dit : « Le pécheur ne doit pas se considérer à l'abri des malheurs .(nocturnes et des événements impromptus. » (Al-Kâfî, Vol. 2, p. 269

Parmi les autres conséquences funestes des péchés figurent : l'arrêt de la pluie, la destruction de la maison, une incarcération de cent ans lors de la résurrection, la colère et la malédiction divines, des malheurs sans précédent, le regret, l'impudence et l'ignominie, le raccourcissement de la durée de la vie, le séisme, la pauvreté générale, la tristesse, la maladie, la domination des .méchants

## Effets et châtiments du péché dans l'autre monde

Ceux qui viendront avec une mauvaise action seront précipités la face dans le Feu : 'Êtes- » (vous rétribués pour autre chose que ce que vous faisiez ?'. » (An-Naml (La fourmi) ; 27 : 90

Le Feu de la Géhenne est destiné à ceux qui désobéissent à Dieu et à Son Prophète. Ils y » (demeureront à tout jamais immortels. » (Al-Jinn (Les djinns) ; 72 : 23

(Il arrache les membres. » (Al-Mâ'ârij (Les voies d'ascension) ; 70 : 16 »

Le feu brûlera leurs visages et leurs lèvres seront tordues. » (Al-Mu'minûn (Les croyants) ; 23 » (: 104

## Annulation des bonnes actions

L'un des contrecoups du péché réside en ce qu'il annule et rend les bonnes actions non-effectives. Entendez que dans le cas où le pécheur accomplit une bonne action, celle-ci se trouvera sans fruit ni récompense. Dans le Coran, l'expression « annulation de l'acte » revient seize fois. De l'ensemble des occurrences, il est possible de conclure que les grands péchés tels que la mécréance, l'associationnisme, le démenti des versets divins, le déni de la vie future, l'apostasie, l'opposition aux prophètes, causent l'annulation de la bonne action

Dans ce monde également, si un individu ôte une pierre du milieu du chemin afin qu'elle ne cause pas de tort aux passants, mais qu'un peu plus loin il détruit le chemin en gênant ou en empêchant le passage, dans ce cas, le fait d'avoir perpétré ce grand péché annule sa bonne action précédente. Par conséquent, les grands péchés rendent inopérantes les bonnes actions, ils les annulent, de la même manière que le refus d'Iblis de se prosterner devant Âdam (as) a annulé les six mille années d'adoration qu'il avait accomplies (Nahj al-Balâgha, discours n° 192). Sur ce principe, il faut considérer que le pécheur ne peut s'attacher à ses bonnes actions .car maintes fois ses péchés ont justement pour rétribution la perte de ses bonnes actions

Le Prophète (s) dit : « Dieu prescrit quinze malheurs à celui qui se relâche concernant la prière, la jugeant légère : sa vie sera raccourcie, il aura peu de subsistance, son visage perdra le caractère des pieux, ses adorations ne seront pas rétribuées, son invocation ne sera pas exaucée, il ne jouira plus de l'invocation des pieux, il connaîtra une mort misérable, il mourra tandis qu'il aura faim et soif, un ange sera chargé de le torturer dans sa tombe, sa tombe sera étroite, sa tombe sera obscure, un ange sera chargé de le traîner sur le sol, ventre à terre, à la vue des gens, son compte sera terrible le jour de la résurrection, Dieu n'aura ni regard ni (attention pour lui, il connaîtra un châtiment douloureux. » (Safînat al-Bihâr, Vol. 2, p. 44

De manière analogue, le noble Prophète (s) dit : « La fornication comporte six effets. Trois dans ce monde et trois dans l'autre monde. Les effets dans ce monde sont : l'ignominie, le

raccourcissement de la durée de la vie et l'interruption de la subsistance quotidienne. Les effets dans l'autre monde sont : la sévérité du compte, la colère divine, l'immersion perpétuelle dans le feu. De même, ses bonnes actions seront sans récompense, ses invocations ne seront (pas exaucées et il ne jouira pas de l'invocation des pieux. » ('Iqâb al-'Amâl Sadûq

Considérant les versets du Coran, il apparaît que l'appel des prophètes (as) comportait en réalité deux objectifs. L'un concerne le pardon des péchés, autrement dit la purification de l'âme, du corps et du lieu de vie de l'être humain. L'autre concerne le fait que la vie dure .jusqu'au moment prescrit

Ces deux aspects se conjuguant en réalité l'un l'autre, pour donner ensemble la possibilité à la société de poursuivre sa vie, purifiée du péché et de la tyrannie. Au cours de l'histoire, la plupart des sociétés ont vu leur vie raccourcie sous l'effet de l'oppression, de la tyrannie, de la débauche et des différentes formes de péchés. Selon l'expression coranique, elles n'ont pas atteint leur fin prévue. Dans un hadith détaillé et intéressant, l'Imâm al-Sâdeq (as) dit également : « Ceux qui meurent par le péché sont plus nombreux que ceux qui quittent ce monde de mort naturelle et ceux qui vivent de manière bienfaisante (et ont une longue vie) sont « ...plus nombreux que ceux qui restent sur une vie ordinaire

: Note

---

.Traduction Denise Masson-1